



Commune de
PERROY

Commune de Perroy
Commission Gestion & Finances

Perroy, le 28 septembre 2025

Conseil Communal du 9 octobre 2025

Rapport de la Commission Gestion & Finances

Préavis n° 08/2025 Demande d'un crédit de CHF 244'000.- pour la renaturation du Rupalet (secteur Esserts-Perrailles)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission Gestion & Finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Julien Gaillard, Christophe Jaccoud, Charly Muller et Fabrice Strevens s'est réunie les 1^{er}, 8 et 29 septembre 2025 afin d'examiner entre autres l'objet précité. Le 8 septembre 2025, notre commission a rencontré Messieurs les Municipaux Jörg Dreier et Didier Blanchard, ces derniers ont pu répondre à toutes nos questions et nous les en remercions.

Le préavis susmentionné fait suite aux glissements de terrain survenus en 2018 sur les Communes de Perroy et de Mont-sur-Rolle, qui avaient nécessité des travaux d'urgence pour stabiliser le terrain et garantir l'écoulement des eaux du Rupalet.

Conformément aux exigences des autorités cantonales et à la législation en vigueur, le projet prévoit la remise à ciel ouvert de cette portion afin d'assurer la sécurité, la durabilité, l'intégration paysagère et la gestion du transport solide.

Le coût total du projet est estimé à CHF 488'000.-, dont 50% à charge de la Commune de Perroy, soit environ CHF 244'000.-. La Municipalité indique qu'avec les subventions attendues (DGE-EAU à hauteur de 60% ainsi que d'autres subventions potentielles du service cantonal des forêts et de l'office fédéral de l'environnement), la charge supportée par notre Commune pourrait être limitée à environ CHF 100'000.- voire inférieure.

Toutefois, il convient de relever que la réalisation des travaux est conditionnée à l'acceptation des deux communes concernées.

Le financement sera assuré soit par les liquidités de la Commune, soit par un emprunt, avec un amortissement en 40 ans selon le Manuel MCH2. Ce dernier sera porté au budget de fonctionnement dès l'année suivant la fin des travaux prévus en été 2026.

La commission note également que cette dépense n'avait pas été anticipée dans le plan d'investissements communal. Elle encourage donc la Municipalité à améliorer la planification financière, en intégrant au mieux les projets potentiellement lourds à moyen terme, afin d'offrir une vision plus réaliste et complète des charges futures.

Conclusion

Au vu des explications reçues la commission Gestion & Finances propose d'accepter le préavis n° 08/2025 tel que présenté.

Au nom de la commission de Gestion & Finances, réunissant les membres déjà évoqués en début de rapport.

La présidente :
Mireille Gaillard

Le rapporteur :
Stéphane Bettems